

Comité Départemental Tennis de Table du Val D'Oise



106 rue des Bussys
95600 EAUBONNE

☎ 09 62 62 62 72

🌐 cd95tt.com

Secrétariat : secretariat@cd95tt.com

Technique : ctd95tt@outlook.com

📘 @CD95TT

📷 @cd95_tennis_de_table

REGLEMENTS SPORTIFS

COUPES DU VAL D'OISE

CNV ECHELON DEPARTEMENTAL

SAISON 2026/2027

COUPES DU VAL D'OISE PAR EQUIPES

ECHELON DEPARTEMENTAL - SAISON 2026/2027

SOMMAIRE

Article 1	Conditions de participation	page 3
Article 2	Licenciation.....	page 3
Article 3	Tableaux.....	page 3
Article 4	Inscriptions.....	page 3
Article 5	Mise en place.....	page 4
Article 6	Constitution des poules	page 4
Article 7	Calendrier	page 4
Article 8	Modification de rencontre	page 4
Article 9	Durée des parties	page 4
Article 10	Brûlage	page 4
Article 11	Résultats	page 5
Article 12	Décompte des points	page 5
Article 13	Classement des équipes	page 5
Article 14	Pénalités financières.....	page 6
Article 15	Responsable de la compétition.....	page 6

COUPES DU VAL D'OISE PAR EQUIPES

SAISON 2026/2027

Préambule

Dans le règlement ci-dessous, le terme générique de « joueur » s'applique aussi bien aux Messieurs qu'aux Dames sans discernement.

Article 1 - Conditions de participation

Cette compétition est réservée aux joueurs du Val d'Oise possédant une licence traditionnelle. Cependant, les joueurs possédant une licence promotionnelle peuvent s'inscrire à cette compétition, sachant que celle-ci sera automatiquement convertie en licence traditionnelle accompagnée des frais qui en découleront.

Article 2 - Licenciation

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical (Règlement administratif fédéral – chapitre 6 – article II.606.2).

Si la mention « en règle avec la certification médicale » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité, avec la mention « en compétition », datant de moins d'un an pour les majeurs, et de moins de six mois pour les mineurs.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Accès à Internet à l'adresse suivante :

o club > espace MONCLUB : <https://monclub.fft.com/login>

o licencié > espace LICENCIE : <https://malicence.fft.com/login>

- Accès à l'application « FFTT » pour smartphones (Android et IOS) ou appli FFTT.

Article 3 - Tableaux

les tableaux des coupes du val d'Oise sont les suivants 5/7, 5/11, 5/14 et la coupe nationale Vétérans.

3.1 - Coupe Nationale Vétérans.

Le tableau « vétérans » comporte 4 catégories : 40ans et plus (Tableau A), 50 ans et plus (Tableau B) et 60 ans et plus (Tableau C), 70 ans et plus (tableau D).

Formule de la compétition : l'ordre des matchs est modifié, double – AX - BY – AY - BX

Le responsable du championnat s'organise en fonction du nombre d'équipes engagées. Ce sont les seules catégories qualificatives au niveau régional et national. Une association peut faire une entente avec une autre afin de constituer une équipe vétérans à condition que celle-ci n'ait pas déjà une équipe engagée ; une entente ne peut pas avoir de remplaçant.

3.2 - 3 tableaux (5/7, 5/11, 5/14) reliés ensemble de la façon suivante : à l'issue des 2 premiers tours de poules initiales, les équipes ayant obtenu au moins une victoire accèdent, selon leur désir, au tableau de niveau supérieur (les rencontres des tableaux 5/11 et Toutes Séries ainsi que les tableaux 5/7 et 5/14 se déroulant le même soir, le tableau 5/7 ne pourra accéder au tableau 5/14, même après une victoire en 5/11 et le tableau 5/11 ne pourra accéder au tableau Toutes Séries, même après une victoire en 5/14).

Les équipes souhaitant accéder au tableau supérieur doivent le signaler lors de l'inscription.

Article 4 - Inscriptions

Les inscriptions des équipes ne devront pas excéder les dates fixées par la Commission Sportive (celles-ci sont différentes suivant les tableaux) pour des raisons d'organisation matérielle. Les associations adressent au Comité Départemental leurs engagements nominatifs pour chaque tableau, accompagnés de leur montant, fixé chaque année par le Comité.

Aucun engagement postérieur à cette date ne peut être pris en compte, du fait de la gestion des tableaux.

L'inscription d'une équipe réside en l'engagement nominatif de deux titulaires licenciés (pour le tableau mixte: 2 joueurs et une joueuse, ou un joueur et 2 joueuses, tous trois licenciés). Un même joueur ne peut jouer plus de 3 tableaux et ne peut jouer que dans une seule et même équipe.

Article 5 - Mise en place

Dans chaque tableau, l'épreuve se dispute selon une formule basée sur un système de poules : des poules initiales, avec qualification des 2 meilleures équipes dans chaque poule, un tour intermédiaire à élimination directe, et des poules finales, permettant de désigner les quatre demi-finalistes. La conception d'une telle formule permet la aux « grosses équipes » ayant joué la contre en première partie de tableau de jouer quelques rencontres à un niveau plus élevé par la suite. Le système de poules adopté pour chaque tableau des Coupes du Val d'Oise fonctionne selon un tableau directif spécifique disponible au CD95TT.

Article 6 - Constitution des poules

Les équipes sont réparties dans les poules après avoir été classées selon l'ordre décroissant des totaux des classements des 2 joueurs titulaires de chaque équipe (joueurs dont l'engagement nominatif est parvenu au responsable). La répartition des équipes dans les poules initiales et finales, tout comme dans les 2 demi-finales, suit la méthode du « serpent ».

Article 7 - Calendrier

D'une manière générale, en ce qui concerne la détermination de l'ordre et du lieu des rencontres dans les poules, les équipes suivent le calendrier fourni par le responsable. L'équipe citée la première reçoit.

La structure générale de ce calendrier est la suivante:

Dates	Tours	Poule de 3	Poule de 4	Poule de 5
??/??/??	1er tour	1 / 3 - 2 exempt	4 - 1 / 3 - 2	2 - 5 / 3 - 4 / 1 exempt
??/??/??	2è. tour	3 / 2 - 1 exempt	1 - 3 / 2 - 4	4 - 1 / 5 - 3 / 2 exempt
??/??/??	3è. tour	2 / 1 - 3 exempt	2 - 1 / 4 - 3	1 - 2 / 5 - 4 / 3 exempt
??/??/??	4è. tour	-	-	3 - 1 / 4 - 2 / 5 exempt
??/??/??	5è. tour	-	-	1 - 5 / 2 - 3 / 4 exempt

Article 8 - Modification de rencontre

Pour toute modification de rencontre, contactez le responsable de la compétition.

A l'adresse coupeduvaldoise@gmail.com

Article 9 - Durée des parties

Toutes les rencontres des tableaux (Poules Initiales et Finales, Tours Intermédiaires, 1/2 finales et Finales) ont lieu en 5 parties, les parties se déroulant au meilleur des 5 manches. Toutes les parties doivent être jouées. L'ordre des parties est défini par les feuilles de rencontre spécifiques aux Coupes du Val d'Oise.

Article 10 - Brûlage

10.1 – Tableaux 5/7, 5/11, 5/14

Pendant toute la durée de la participation d'une équipe dans le(s) tableau(x), il est obligatoire de présenter un joueur titulaire. Un des titulaires peut être remplacé, mais ce remplaçant devra avoir un nombre de points inférieur au titulaire présent le soir de la rencontre.

Lors d'une rencontre, il est possible d'intégrer un joueur pour jouer le double.

Attention : un joueur ne peut jouer que dans une seule équipe qu'il soit titulaire ou remplaçant et quelque soit la division.

10.2 – Coupe Nationale Vétérans

Une équipe évoluant dans le tableau « Vétérans » ne peut disposer que de remplaçants de cette catégorie d'âge. Un 3^{ème} joueur peut être incorporé pour le double, mais à la condition qu'il n'ait pas participé aux tours précédents dans une autre formation. Il ne peut davantage participer au(x) tour(s) suivant(s) dans une équipe différente. Il doit également satisfaire aux conditions requises par le tableau d'origine de l'équipe. Il est inclus dans le nombre de remplaçants de l'équipe.

10.4 - Forfait

Après 2 forfaits, excusés ou non, l'équipe est déclarée « forfait général ».

Article 11 - Résultats

A l'issue de chaque rencontre, les feuilles de rencontre réglementaires sont à envoyer entièrement et correctement remplies, dans les 24 heures suivant la rencontre afin de faciliter la gestion des tableaux, au responsable des Coupes du Val d'Oise par l'équipe qui reçoit.

Le club recevant devra obligatoirement saisir la feuille de rencontre entièrement dans l'espace mon club de SPID, dans les 2 jours qui suivent la rencontre et conservé celle-ci jusqu'à la fin de la saison.

Article 12 - Décompte des points

12.1 - Décompte des points-rencontre :

1 victoire	=	3 points
1 défaite	=	1 point
1 forfait	=	0 point
1 pénalité	=	0 point

12.2 - Décompte des points-parties :

1 victoire	=	2 point
1 défaite	=	1 point

Article 13 - Classement des équipes

13.1 - Classement des équipes dans une poule

Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points-rencontre.

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points-rencontre, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur les rencontres disputées entre elles. Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes peuvent être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, pour celles restant encore à égalité :

- a) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points-partie gagnés par les points-partie perdus pour ces mêmes rencontres ;
- b) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues pour ces mêmes rencontres ;
- c) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points-jeu gagnés par les points-jeu perdus pour ces mêmes rencontres ;
- d) si l'égalité persiste, l'avantage est donné à l'équipe dont le joueur figurant sur la feuille de rencontre :

- est le plus jeune pour les compétitions par équipes Seniors et Jeunes ;
 - est le plus vieux pour les compétitions par équipes Vétérans.
- e) Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0 (40/0 en Messieurs et 20/0 en Dames), chaque partie étant comptée comme perdue 3 manches à 0 et 11-0 à chaque manche.

13.2 - Classement des équipes classées à un même rang dans des poules différentes

Les équipes classées à un même rang dans des poules différentes d'une même division sont départagées soit par l'organisation de rencontres entre ces équipes soit à partir de toutes leurs rencontres d'une même phase suivant la procédure décrite ci-après :

- a) Les points-rencontre obtenus dans la poule, en ajoutant autant de fois 3 points qu'il y a d'équipe manquante dans une poule ;
- b) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points-partie gagnés par le nombre de rencontres disputées pour ces mêmes rencontres ;
- c) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par le nombre de rencontres disputées pour ces mêmes rencontres ;
- d) ensuite, pour celles qui restent encore à égalité, c'est la Commission Sportive Départementale qui décide de la méthode retenue en fonction des impératifs calendaires.

Article 14 - Pénalités financières

Feuille de rencontre en retard.....	8 €
Feuille de rencontre incorrecte.....	8 €
Saisie du résultat en retard	12 €
Forfait général	20 €
Forfait simple	12 €
Forfait journée finale.....	22 €
Mauvaise composition de l'équipe	perte de la rencontre par pénalité

Article 15 - Responsable des Coupes du Val d'Oise

Valérie Penel
 1 allée des forsythias
 95230 Soisy sous Montmorency
 E-mail : coupeduvaldoise@gmail.com
 Tel : 06 79 32 60 26

Date de dernière modification : **17/09/2026**